

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ETAT DANS LE VAL-D'OISE

Octobre 2016 - RAAE n° 45 du 26 octobre 2016
publié le 26 octobre 2016

Préfecture du Val-d'Oise
Direction du Pilotage des Actions de l'Etat
Bureau de Liaison des Services de l'Etat
CS 20105 - Avenue Bernard Hirsch
95010 CERGY-PONTOISE

Tél. 01 34 20 29 39
Fax 01 77 63 60 11
mél : courrier@val-doise.gouv.fr

L'intégralité du recueil est consultable en préfecture
et sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise : www.val-doise.gouv.fr

PREFECTURE DU VAL-D'OISE

DIRECTION DU PILOTAGE DES ACTIONS DE L'ETAT

Bureau de liaison des services de l'Etat

- Arrêté n° 16-086 du 24 octobre 2016 donnant délégation de signature à certains agents de la préfecture du Val-d'Oise lors des permanences en fin de semaine et les jours fériés 1
- Arrêté n° 16-087 du 24 octobre 2016 modifiant l'arrêté n° 16-019 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à M. Denis DOBO-SCHOENENBERG, sous-préfet de l'arrondissement de Sarcelles 3
- Arrêté n° 16-088 du 24 octobre 2016 modifiant l'arrêté n°16-020 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à Mme Martine CLAVEL, sous-préfète de l'arrondissement d'Argenteuil 9

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Service jeunesse, vie associative et sport

- Arrêté n° DDCS-95-A-2016-125 du 26 octobre 2016 portant réhomologation d'une enceinte sportive fixe et provisoire ouverte au public dénommée complexe sportif Luc Abalo et située au CDFAS 64 rue des Bouquainvillés sur la commune d'Eaubonne 14

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ILE-DE-FRANCE

UNITE TERRITORIALE DU VAL-D'OISE

Pôle politiques du travail

- Arrêté n° 09-2016 du 26 octobre 2016 fixant la liste des conseillers du salarié dans le département du Val-d'Oise et abrogeant l'arrêté du 28 octobre 2013 modifié 19

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE-DE-FRANCE

- Arrêté n° 2016-162 du 13 octobre 2016 portant subdélégation de signature de Mme Nicole DA COSTA, directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, à ses collaborateurs 38

ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE

Centre hospitalier Victor Dupouy - Argenteuil

- Décision DG/16/2016 du 1^{er} septembre 2016 de délégation de compétences et de signature à M. Olivier-Max BARIOT, directeur de l'hôpital Le Parc de Taverny 41
- Décision DG/17/2016 du 18 octobre 2016 de délégation de signature à Mme Chloé BARDET, directeur adjoint 43

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTION DOMANIALES

- Arrêté n° 2016-16 du 21 octobre 2016 portant subdélégation de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, sous-directrice en charge de la DNID, à ses collaborateurs 45



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

Cergy-Pontoise, le

DIRECTION DU PILOTAGE
DES ACTIONS DE L'ETAT

Service de la coordination
des actions de l'Etat

Bureau de liaison
des services de l'Etat

ARRETE n° 16-086 donnant délégation de signature à certains agents de la préfecture du Val-d'Oise lors des permanences en fin de semaine et les jours fériés

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la route ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services publics de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 14 avril 2016 nommant M. Jean-Yves LATOURNERIE en qualité de préfet du Val-d'Oise ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée aux agents cités à l'article 2, à l'effet de signer, pour l'ensemble du département, lorsqu'ils assurent les permanences en fin de semaine et les jours fériés, les documents suivants :

- tous les documents relatifs aux opérations consécutives à un décès (dérogations pour une inhumation ou incinération et transports de corps ou d'urne à l'étranger) ;
- tous les documents relatifs à la suspension et au retrait du permis de conduire en vertu des articles L 224-1 à L 224-3 et R 224-13 du code de la route ;
- les oppositions aux sorties de territoire des mineurs.

001

Article 2 : Les agents de la préfecture dont les noms suivent bénéficient de la délégation de signature prévue à l'article 1 :

- Laëtitia BESCHE ;
- Baptiste CHAUVEAU ;
- Jacqueline COCHENNEC ;
- Armelle COUTURE-PHILIPPON ;
- Marion DANIEL ;
- Denis DEMONTOUX ;
- Jean-Marie ISSERT ;
- Salima KHELFA ;
- Valéry MICHEL ;
- Axelle PENIGUEL ;
- Denis RICHARD ;
- André THOMASSON.

Article 3 : M. le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise et M. le directeur du cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 24 OCT. 2016

Le préfet,



Jean-Yves LATOURNERIE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

Cergy-Pontoise, le

DIRECTION DU PILOTAGE
DES ACTIONS DE L'ETAT

Service de la coordination
des actions de l'Etat

Bureau de liaison
des services de l'Etat

ARRETE n° 16-087 modifiant l'arrêté n° 16-019 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à M. Denis DOBO-SCHOENENBERG, sous-préfet de l'arrondissement de Sarcelles

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 2011-672 du 16 juin 2011, relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité ;

VU le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

VU le décret n° 2000-186 du 3 mars 2000 portant transfert du chef-lieu de l'arrondissement de Montmorency à Sarcelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2011-1693 du 30 novembre 2011 relatif à la protection des droits sociaux et pécuniaires des étrangers sans titre et à la répression du travail illégal ;

VU le décret n° 2012 -1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 2 mai 2015 nommant M. Denis DOBO-SCHOENENBERG en qualité de sous-préfet de Sarcelles ;

VU le décret du 14 avril 2016 nommant M. Jean-Yves LATOURNERIE en qualité de préfet du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté n°16-019 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à M. Denis DOBO-SCHOENENBERG, sous-préfet de l'arrondissement de Sarcelles ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente est donnée à M. Denis DOBO-SCHOENENBERG, sous-préfet de Sarcelles, pour signer, dans le ressort de son arrondissement, tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, ampliations, correspondances et documents se rapportant aux matières énumérées ci-après :

I - SECRETARIAT GENERAL

- décisions de commandes et constatation du service fait en tant que prescripteur des dépenses de fonctionnement de la sous-préfecture de Sarcelles et de la résidence du sous-préfet imputables sur le programme 307 "Administration Territoriale" (HT2) géré sous CHORUS.

II - ADMINISTRATION GENERALE

a) Etat-civil

- délivrance des cartes nationales d'identité,
- délivrance des titres de circulation aux personnes sans domicile fixe,
- rattachement administratif aux communes de l'arrondissement des personnes sans domicile fixe.

b) Etrangers

- délivrances de récépissés de demandes de cartes de séjour,
- refus de délivrance de carte de résident,
- délivrances des cartes de séjours / autorisations provisoires de séjours,
- DCEM - TIR.

c) Automobile

- délivrance des attestations d'inscription ou de non-inscription de gage,
- délivrance des permis de conduire toutes catégories, et refus des échanges des permis de conduire étrangers, y compris à une personne non domiciliée dans l'arrondissement,
- mémoire en défense contre les refus d'échange de permis de conduire étranger,
- vérification des conditions de dispense à l'épreuve pratique du permis de conduire après annulation ou perte totale du capital « points »,
- documents relatifs au retrait du permis de conduire en vertu des articles L.224-1 à 224-3 et R.224-13 du code de la route,
- mesures administratives consécutives à un examen médical concernant le permis de conduire,
- enregistrement des dossiers de candidats à l'examen du permis de conduire présentés par les auto-écoles,
- les arrêtés d'immobilisation et/ou de mise en fourrière, à titre provisoire, d'un véhicule lorsque le conducteur en est propriétaire,
- les arrêtés d'immobilisation et/ou de mise en fourrière, à titre provisoire, d'un véhicule lorsque le conducteur n'en est pas propriétaire.

d) Elections

- secrétariat des commissions de propagande des élections municipales,
- récépissés de dépôt de candidatures pour les élections municipales générales et partielles,

- dans le cadre d'élections municipales partielles :
 - ✓ arrêtés de convocation des électeurs,
 - ✓ arrêtés de mise en place des commissions de propagande pour les communes de plus de 2 500 habitants,
 - ✓ arrêtés de constitution des commissions de contrôle des opérations de vote dans les communes de plus de 20 000 habitants,
- lettre d'acceptation ou de refus de la démission d'un maire adjoint.

e) Politique de la ville

- lettres relatives aux actions mises en oeuvre dans le cadre de la politique de la ville.

f) Réglementation

- agréments et retraits d'agrément des nouveaux agents de police municipale (art. 7 de la loi n° 99.291 du 15 avril 1999),
- agréments et retraits d'agrément des agents de police municipale déjà en fonction (art. 25 de la loi n° 99.291 du 15 avril 1999),
- agréments et retraits d'agrément des gardes particuliers, délivrance des arrêtés de reconnaissance des aptitudes techniques des gardes particuliers,
- tous documents relatifs aux liquidations,
- délivrance des récépissés de déclaration d'associations prévues par la loi de 1901,
- reconnaissance du caractère culturel d'une association déclarée dans le cadre d'une demande d'habilitation à délivrer des reçus fiscaux,
- arrêtés accordant, refusant ou annulant à une association pour l'exercice du culte le bénéfice des dispositions des articles 200 et 238 bis du code général des impôts,
- délivrance d'attestations de non opposition ou d'opposition à l'acceptation de libéralités aux associations déclarées,
- décisions concernant la qualification d'association d'assistance, de bienfaisance, de recherche scientifique ou médicale ou d'association culturelle (procédure de rescrit administratif),
- autorisation de courses cyclistes et pédestres,
- autorisation de transport de corps à l'étranger,
- dérogation aux permis d'inhumer et crémations,
- dérogation à l'horaire de fermeture des débits de boissons à consommer sur place et des établissements de divertissements publics,
- autorisations des dérogations prévues par l'arrêté préfectoral du 28 avril 2009 portant réglementation des bruits de voisinage dans le Val-d'Oise,
- fermeture des débits de boissons et des restaurants pour 3 mois maximum,
- fermeture administrative provisoire d'établissement d'entreprise dans lequel ont été constatées une ou des infractions de travail illégal,
- attribution des médailles d'honneur du travail, médailles agricoles et médailles régionales, départementales et communales,
- opérations relatives aux Associations Syndicales Libres,
- présidence, décisions et compte-rendus de la commission départementale d'aménagement commercial du Val-d'Oise,
- délivrance des récépissés de revendeur d'objets mobiliers,
- opérations relatives aux associations foncières urbaines libres,
- lettres et mémoires relatifs au contentieux des fermetures administratives.

III - SECURITE DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

- présidence, actes, correspondances administratives et décisions des commissions de sécurité et d'accessibilité des ERP de 1^{ère} catégorie et des IGH de l'arrondissement de Sarcelles,
- présidence, actes, correspondances administratives et décisions des commissions de sécurité et d'accessibilité des ERP des catégories 2 à 5 de l'arrondissement de Sarcelles.

IV - LOGEMENT

- octroi du concours de la force publique pour :
 - ✓ l'exécution des décisions de justice en matière d'expulsion immobilière (expulsion locative, occupation sans droit ni titre, vente par adjudication, troubles de voisinages...),
 - ✓ diverses procédures de pénétration dans les lieux par les huissiers sur le fondement de jugements et autres titres exécutoires, en application de l'article L153-1 du nouveau code des procédures civiles d'exécution,
- réquisitions de logements,
- dans le cadre des expulsions locatives :
 - ✓ arrêtés attribuant des indemnités et des intérêts moratoires pour défaut de concours de la force publique, après règlement amiable ou exécution de jugement rendu par le tribunal administratif,
 - ✓ lettres et mémoires en défense liés à l'instruction des dossiers d'expulsions locatives ou commerciales.

V - AFFAIRES COMMUNALES ET SCOLAIRES

- accusés de réception de tous les arrêtés, délibérations, marchés, délégations de service public, budgets, décisions et autres documents (y compris ceux relatifs aux travaux subventionnés) émanant des communes et des établissements publics communaux et intercommunaux,
- lettres destinées aux maires, aux présidents des établissements publics locaux et intercommunaux les informant que les actes administratifs pris au titre de leurs collectivités et soumis au contrôle de légalité ne seront pas déférés devant le tribunal administratif,
- substitution aux maires dans les cas prévus aux articles L. 2122-34 et L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales,
- lettres d'observations et recours gracieux adressés aux maires, aux présidents des établissements publics locaux et intercommunaux sur les actes soumis au contrôle de légalité,
- lettres d'observations aux présidents des sociétés d'économie mixte locales dans le cadre de la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983,
- désignation des délégués de l'administration au sein des caisses des écoles,
- arrêtés de subventions et actes liés à l'instruction, à la programmation et aux demandes de paiements au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux,
- actes liés à l'instruction et aux demandes de paiement au titre du fonds de soutien à l'investissement public local,
- avis préalables aux désaffectations de locaux appartenant aux collectivités locales,
- autorisations de louer à titre précaire et révocable, à des non-ayants droit, des logements de fonction réservés à des instituteurs.

VI – ENVIRONNEMENT

- présidence et actes liés aux commissions de suivi de site (conformément à l'article R. 125-8-4 du code de l'environnement),
- présidence et actes liés à la commission consultative d'aide aux riverains de l'aérodrome de Roissy-Charles de Gaulle.

VII – ORDRE PUBLIC

- octroi du concours de la force publique en matière d'évacuation de terrains occupés de manière illicite.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel BARNIER, secrétaire général de la préfecture, de M. Jean-Simon MERANDAT, directeur de cabinet, M. Denis DOBO-SCHOENENBERG, sous-préfet de Sarcelles assurera la suppléance du secrétaire général et bénéficiera de la même délégation de signature à savoir celle de tous arrêtés, décisions, circulaires, déférés, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département du Val-d'Oise à l'exception :

- ✓ des mesures de réquisitions prises en application de la loi du 11 juillet 1938,
- ✓ des arrêtés de conflit.

Article 3 : Délégation permanente est donnée à M. Denis DOBO-SCHOENENBERG à l'effet de signer pour l'ensemble du département, lorsqu'il assure les permanences du corps préfectoral en fin de semaine ou les jours fériés, pour les décisions suivantes :

- toute obligation de quitter le territoire français (OQTF) avec fixation ou non d'un délai de départ volontaire, toute décision fixant le pays de destination, toute interdiction de retour sur le territoire français, prévues au titre 1er du livre V du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), toute mesure administrative d'éloignement prévue au chapitre 1^{er} du titre III du livre V du CESEDA, tout arrêté de reconduite à la frontière (APRF) prévu à l'article L 533-1 du CESEDA, toute assignation à résidence prévue au titre VI du livre V du CESEDA, ainsi que tout arrêté de refus de délivrance de titre de séjour notifié aux ressortissants étrangers,
- tout arrêté de placement en rétention administrative prévu au titre V du livre V du CESEDA,
- toute requête sollicitant auprès du président du tribunal de grande instance le maintien supplémentaire en rétention administrative de l'étranger prévu aux articles L 552-1 à 13 du CESEDA,
- et, si nécessaire, tout appel à l'encontre des décisions prises par le juge compétent,
- les arrêtés de concordance,
- les arrêtés d'admission en soins psychiatriques des personnes dont les troubles mentaux nécessitent des soins et compromettent la sûreté des personnes ou portent atteinte, de façon grave, à l'ordre public, dans les formes prévues à l'article L 3213-1 du code de la santé publique,
- les documents relatifs au retrait du permis de conduire en vertu des articles L.224-1 à 224-3 et R.224-13 du code de la route.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis DOBO-SCHOENENBERG, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1^{er} est exercée par M. Ludovic PERRIN, attaché principal, secrétaire général de la sous-préfecture de Sarcelles.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis DOBO-SCHOENENBERG et de M. Ludovic PERRIN, la délégation qui leur est conférée sera exercée respectivement par :

- ✓ M. José HOCQ, attaché principal, chef du service des usagers de la route, de la réglementation et de la citoyenneté, pour les attributions énumérées à l'article 1^{er},
- ✓ ou par M. Luis José FERNANDES, secrétaire administratif de classe supérieure, chef du bureau des usagers de la route à compter du 1er février 2012 pour les attributions énumérées en II a, II c, II f et III,
- ✓ ou par Mme Anne PROUTEAU, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe au chef du bureau des usagers de la route pour les attributions énumérées en IIc et III,
- ✓ ou par Mme Zohra DIHAJI, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef du bureau de la réglementation et de la citoyenneté, pour les attributions énumérées au II a-f et III,
- ✓ ou par M. Saada LY, secrétaire administratif de classe normale, adjoint au chef du bureau de la réglementation et de la citoyenneté, pour les attributions énumérées au II a-f et III,
- ✓ Mme Marie-Line DARDILLAC, attachée, chef du bureau des ressortissants étrangers pour les attributions énumérées en II b et III,
- ✓ Mme Catherine GIRARD, attachée, chef du bureau du développement durable et des collectivités territoriales, pour les attributions énumérées au II-d et V,
- ✓ Mme Arielle ROUMI, attachée, chef du bureau de la cohésion sociale, uniquement pour les courriers relatifs à l'instruction des dossiers d'expulsion locative.

Article 5 : M. le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, M. le sous-préfet de l'arrondissement de Sarcelles et M. le directeur départemental des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 24 OCT. 2016

Le préfet,



Jean-Yves LATOURNERIE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

Cergy-Pontoise, le

DIRECTION DU PILOTAGE
DES ACTIONS DE L'ETAT

Service de la coordination
des actions de l'Etat

Bureau de liaison
des services de l'Etat

ARRETE n° 16-088 modifiant l'arrêté n°16-020 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à Mme Martine CLAVEL, sous-préfète de l'arrondissement d'Argenteuil

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 2011-672 du 16 juin 2011, relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité ;

VU le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services publics de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 13 août 2015 nommant Mme Martine CLAVEL en qualité de sous-préfète d'Argenteuil ;

VU le décret du 14 avril 2016 nommant M. Jean-Yves LATOURNERIE en qualité de préfet du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté n° 16-020 du 2 mai 2016 donnant délégation de signature à Mme Martine CLAVEL, sous-préfète de l'arrondissement d'Argenteuil ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1 : Délégation est donnée à Mme Martine CLAVEL, sous-préfète d'Argenteuil, pour signer, dans le ressort de son arrondissement, tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, ampliations, correspondances et documents se rapportant aux matières énumérées ci-après :

I - SECRETARIAT GENERAL

- décisions de commandes et constatation du service fait en tant que prescripteur des dépenses de fonctionnement de la sous-préfecture d'Argenteuil et de la résidence du sous-préfet imputables sur le programme 307 "Administration Territoriale" (HT2) géré sous CHORUS.

II - ADMINISTRATION GENERALE

a) Etat-civil

- délivrance des cartes nationales d'identité,
- délivrance des titres de circulation aux personnes sans domicile fixe,
- rattachement administratif aux communes de l'arrondissement des personnes sans domicile fixe.

b) Etrangers

- délivrances de récépissés de demandes de cartes de séjour,
- refus de délivrance de carte de résident (articles L 314-3 ; L 314-8 ; L 314-9 ; L 314-10 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile – CESEDA),
- délivrances des cartes de séjour / autorisations provisoires de séjour.

c) Automobile

- délivrance des attestations d'inscription ou de non-inscription de gage,
- les arrêtés d'immobilisation et/ou de mise en fourrière, à titre provisoire, d'un véhicule lorsque le conducteur en est propriétaire,
- les arrêtés d'immobilisation et/ou de mise en fourrière, à titre provisoire, d'un véhicule lorsque le conducteur n'en est pas propriétaire.

d) Elections

- secrétariat des commissions de propagande des élections municipales,
- désignation des délégués de l'administration au sein des commissions de révision des listes électorales,
- récépissés de dépôt de candidatures pour les élections municipales générales et partielles,
- dans le cadre d'élections municipales partielles :
 - ✓ arrêtés de convocation des électeurs,
 - ✓ arrêtés de mise en place des commissions de propagande pour les communes de plus de 2 500 habitants,
 - ✓ arrêtés de constitution des commissions de contrôle des opérations de vote dans les communes de plus de 20 000 habitants,
- lettre d'acceptation ou de refus de la démission d'un maire adjoint.

e) Politique de la ville

- lettres relatives aux actions mises en oeuvre dans le cadre de la politique de la ville.

f) Réglementation

- agréments et retraits d'agrément des nouveaux agents de police municipale (art. 7 de la loi n° 99.291 du 15 avril 1999),
- agréments et retraits d'agrément des agents de police municipale déjà en fonction (art. 25 de la loi n° 99.291 du 15 avril 1999),
- agréments et retraits d'agrément des gardes particuliers,
- délivrance des récépissés de déclaration d'associations prévues par la loi de 1901,

- arrêtés accordant, refusant ou annulant à une association pour l'exercice du culte le bénéfice des dispositions des articles 200 et 238 bis du code général des impôts,
- autorisation de courses cyclistes et pédestres,
- autorisation de transport de corps à l'étranger,
- dérogation aux permis d'inhumation et crémations 6 jours après le décès,
- dérogation à l'horaire de fermeture des cafés, bars et restaurants,
- autorisations des dérogations prévues par l'arrêté préfectoral du 28 avril 2009 portant réglementation des bruits de voisinage dans le Val-d'Oise,
- fermeture des débits de boissons pour 3 mois maximum,
- fermeture administrative provisoire d'établissement d'entreprise dans lequel ont été constatées une ou des infractions de travail illégal,
- attribution des médailles d'honneur du travail, médailles agricoles et médailles régionales, départementales et communales,
- opérations relatives aux associations syndicales libres,
- présidence, décisions et compte-rendus de la commission départementale d'aménagement commercial du Val-d'Oise,
- délivrance des récépissés de revendeur d'objets mobiliers,
- opérations relatives aux associations foncières urbaines libres,
- lettres et mémoires relatifs au contentieux des fermetures administratives.

III - SECURITE DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

- présidence, actes, correspondances administratives et décisions des commissions de sécurité et d'accessibilité des ERP de 1^{ère} catégorie et des IGH de l'arrondissement d'Argenteuil,
- présidence, actes, correspondances administratives et décisions des commissions de sécurité et d'accessibilité des ERP des catégories 2 à 4 de l'arrondissement d'Argenteuil.

IV - LOGEMENT

- octroi du concours de la force publique pour :
 - l'exécution des décisions de justice en matière d'expulsion immobilière (expulsion locative, occupation sans droit ni titre, vente par adjudication, troubles de voisinage...),
 - diverses procédures de pénétration dans les lieux par les huissiers sur le fondement de jugements et autres titres exécutoires, en application de l'article L153-1 du nouveau code des procédures civiles d'exécution,
- réquisition de logements,
- dans le cadre des expulsions locatives :
 - arrêtés attribuant des indemnités et des intérêts moratoires pour défaut de concours de la force publique, après règlement amiable ou exécution de jugement rendu par le tribunal administratif,
 - lettres et mémoires en défense liées à l'instruction des dossiers d'expulsions locatives ou commerciales.

V - AFFAIRES COMMUNALES ET SCOLAIRES

- accusés de réception de tous les arrêtés, délibérations, marchés, délégations de service public, budgets, décisions et autres documents (y compris ceux relatifs aux travaux subventionnés) émanant des communes et des établissements publics communaux et intercommunaux,
- lettres destinées aux maires, aux présidents des établissements publics locaux et intercommunaux les informant que les actes administratifs pris au titre de leurs collectivités et soumis au contrôle de légalité ne seront pas déférés devant le tribunal administratif,
- substitution aux maires dans les cas prévus aux articles L. 2122-34 et L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales,

- lettres d'observations et recours gracieux adressés aux maires, aux présidents des établissements publics locaux et intercommunaux sur les actes soumis au contrôle de légalité,
- lettres d'observations aux présidents des sociétés d'économie mixte locales dans le cadre de la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983,
- désignation des délégués de l'administration au sein des caisses des écoles,
- arrêtés de subventions et actes liés à l'instruction, à la programmation et aux demandes de paiements au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux,
- actes liés à l'instruction et aux demandes de paiement au titre du fonds de soutien à l'investissement public local ,
- avis préalables aux désaffectations de locaux appartenant aux collectivités locales,
- autorisations de louer à titre précaire et révocable, à des non-ayants droit, des logements de fonction réservés à des instituteurs.

VI – ENVIRONNEMENT

- présidence et actes liés aux commissions de suivi de site (conformément à l'article R. 125-8-4 du code de l'environnement).

VII – ORDRE PUBLIC

- octroi du concours de la force publique en matière d'évacuation de terrains occupés de manière illicite.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel BARNIER, secrétaire général de la préfecture, de M. Jean-Simon MERANDAT, directeur de cabinet et de M. Denis DOBO-SCHOENENBERG, sous-préfet de Sarcelles, Mme Martine CLAVEL, sous-préfète d'Argenteuil, assurera la suppléance du secrétaire général et bénéficiera de la même délégation de signature à savoir celle de tous arrêtés, décisions, circulaires, déferés, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département du Val-d'Oise à l'exception :

- des mesures de réquisitions prises en application de la loi du 11 juillet 1938,
- des arrêtés de conflit.

Article 3 : Délégation est donnée à Mme Martine CLAVEL à l'effet de signer pour l'ensemble du département, lorsqu'elle assure les permanences du corps préfectoral en fin de semaine ou les jours fériés, pour les décisions suivantes :

- toute obligation de quitter le territoire français (OQTF) avec fixation ou non d'un délai de départ volontaire, toute décision fixant le pays de destination, toute interdiction de retour sur le territoire français, prévues au titre 1er du livre V du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), toute mesure administrative d'éloignement prévue au chapitre 1^{er} du titre III du livre V du CESEDA, tout arrêté de reconduite à la frontière (APRF) prévu à l'article L 533-1 du CESEDA, toute assignation à résidence prévue au titre VI du livre V du CESEDA, ainsi que tout arrêté de refus de délivrance de titre de séjour notifié aux ressortissants étrangers,
- tout arrêté de placement en rétention administrative prévu au titre V du livre V du CESEDA,
- toute requête sollicitant auprès du président du tribunal de grande instance le maintien supplémentaire en rétention administrative de l'étranger prévu aux articles L 552-1 à 13 du CESEDA,
- et, si nécessaire, tout appel à l'encontre des décisions prises par le juge compétent,
- les arrêtés de concordance,

- les arrêtés d'admission en soins psychiatriques des personnes dont les troubles mentaux nécessitent des soins et compromettent la sûreté des personnes ou portent atteinte, de façon grave, à l'ordre public, dans les formes prévues à l'article L 3213-1 du code de la santé publique,
- les documents relatifs au retrait du permis de conduire en vertu des articles L.224-1 à 224-3 et R.224-13 du code de la route.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine CLAVEL, la délégation qui lui est conférée à l'article 1, est exercée par Mme Stéphanie MARIVAIN, secrétaire générale de la sous-préfecture d'Argenteuil.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine CLAVEL et de Mme Stéphanie MARIVAIN, la délégation qui leur est conférée à l'article 1 est exercée par :

- ✓ M. Denis DEMONTOUX, attaché, chef du bureau des libertés publiques et de la citoyenneté, M. Laurent BOUSSAC, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint au chef du bureau des libertés publiques et de la citoyenneté, et Mme Josette FAUQUEREAU, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef du bureau, pour les matières énumérées au paragraphe II -a), b), c),
- ✓ Mme Béatrice DELAHAYE, attachée principale, chef du bureau de l'action administrative et des relations avec les collectivités territoriales, Mme Fernande DELAUNAY, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe au chef de bureau pour les matières énumérées aux paragraphes II -d) et II -f), au paragraphe III, 2ème alinéa, au paragraphe IV et au paragraphe V.

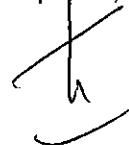
Article 6 : En cas d'absence de Mme Béatrice DELAHAYE et de Mme Fernande DELAUNAY, les autorisations de transport de corps à l'étranger et les dérogations aux permis d'inhumation et de crémations six jours après le décès pourront être assurées par l'un des cadres A suivants :

- ✓ M. Denis DEMONTOUX,
- ✓ Mme Andrée BOUHFIR.

Article 7 : M. le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, Mme la sous-préfète de l'arrondissement d'Argenteuil et M. le directeur départemental des finances publiques du Val-d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 24 OCT. 2016

Le préfet,



Jean-Yves LATOURNERIE



PREFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale
de la cohésion sociale

**ARRETE N° DDCS-95-A-2016-125
PORTANT REHOMOLOGATION D'UNE ENCEINTE SPORTIVE FIXE ET PROVISOIRE
OUVERTE AU PUBLIC**

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code de la construction et de l'habitat,

VU le code du sport,

VU l'arrêté préfectoral n° 950144 du 15 novembre 1995 modifié portant création de la commission départementale de la sécurité et de l'accessibilité,

VU l'arrêté préfectoral n° 950168 du 15 décembre 1995 modifié portant création de la sous-commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives,

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-094 portant organisation des services de la préfecture du val d'Oise et répartition des attributions entre ses services,

VU la circulaire interministérielle n° DGUHC/2006/96 du 21 décembre 2006 relative à la modification des missions et de la composition de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

VU l'instruction n° 99-033 JS du 10 février 1999, portant sur l'obligation de sécurité et notamment sur l'évaluation de vétusté pour les enceintes sportives existantes datant de plus de 10 ans au moment de la présentation du dossier,

VU la demande de ré-homologation fixe et provisoire reçue en date du 6 octobre 2016 concernant l'enceinte sportive dénommée, complexe sportif couvert Luc ABALO, sise 64 rue des Bouquainvilles à Eaubonne, présentée par le conseil départemental du Val d'oise, représenté par Monsieur Arnaud BAZIN, président.

VU les avis favorables des 2 sous-commissions de sécurité ERP/IGH et accessibilité en séance le 25 octobre 2016 et sur site le 25 octobre 2016,

VU l'avis favorable de la sous-commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives ouvertes au public en séance le 25 octobre 2016 et sur site le 25 octobre 2016,

ARRETE

Article 1^{er} :

L'enceinte sportive fixe et provisoire, dénommée complexe sportif Luc ABALO, et située au CDFAS, 64 rue des Bouquainvillés sur la commune d'Eaubonne comportant :

- Une salle omnisports de 2 617 m² située au nord du bâtiment, avec tracés de terrain de handball (parquet sur double lambourdes) et un terrain de volley-ball dans la longueur ainsi qu'une aire d'escalade évolutive (séparation par filet). La surface des terrains est de 1569 m²,
- 4 salles sportives adjacentes au Sud du bâtiment : une salle d'entraînement polyvalente sports collectifs de 1050 m², une salle de gymnastique spécialisée de 650 m², une salle de sport de combat de 655 m² avec 2 tatamis, une salle de musculation de 208 m² avec ring de boxe et un plateau d'haltérophilie.
- Un logement de gardien au Sud Ouest, 3 salles de cours, une salle de réunion et une un local arbitre, un local professeur, une buvette, des dépendances techniques, 10 vestiaires et 3 blocs sanitaires.

est homologuée.

Une zone de repli d'urgence pour les spectateurs est identifiée sur le (s) parking (s) attenant de la grande salle.

Article 2

L'effectif de l'établissement est fixé à **1 273 personnes**.

Article 3

L'effectif maximal des spectateurs est fixé à 782 spectateurs dans la configuration additionnelle avec tribune provisoire. La capacité d'accueil maximale est de 782 places assises.

Article 4

L'effectif maximal des spectateurs par tribune ou par zone, défini dans le dossier d'homologation s'établit ainsi :

I - Dans la configuration additionnelle 1 avec tribune provisoire,

La capacité d'accueil des spectateurs de l'enceinte est de **782 spectateurs assis dont 21 PMR** ;

L'effectif maximal des spectateurs de l'enceinte est de **782 spectateurs**, et réparti ainsi :

- Une capacité d'accueil de 475 places assises en tribunes fixes dans les gradins au Nord et 21 places PMR (14 PMR devant la tribune provisoire et 7 PMR sur la passerelle), soit 496 places assises fixes ;
- Une capacité d'accueil supplémentaire de 286 places assises en tribune provisoire réparties sur 9 rangs située sur le terrain de volley-ball de la grande salle ;

II - Dans la configuration supplémentaire 2 avec chaises solidarisées,

La capacité d'accueil des spectateurs de l'enceinte est de **706 spectateurs assis dont 21 PMR,**

L'effectif maximal des spectateurs dans l'enceinte est de **706 spectateurs,** et réparti ainsi :

- Une capacité d'accueil de 475 places assises en tribunes fixes dans les gradins et 21 places PMR (14 PMR devant la tribune provisoire et 7 PMR sur la passerelle) ;
- Une capacité d'accueil supplémentaire de 210 places assises de type chaise (chaises solidarisées entre elles et par rangées réparties sur 7 rangées de 15 chaises) sur le terrain de volley-ball.

Article 5

Aucune zone de spectateurs debout n'a été identifiée dans l'enceinte. Les spectateurs debout ne sont pas autorisés lors des manifestations sportives. Un affichage précise l'interdiction de spectateurs debout dans les gradins et sur le parquet.

Article 6

Lors des manifestations, un dispositif de guidage et des points de contrôle sont mis en place aux différentes entrées de l'enceinte, pour l'orientation des différents publics vers leurs accès respectifs dans les gradins (public), sur le parquet (places VIP, presse, public, PMR) ou pour les sportifs vers les vestiaires. L'organisation prévoit au minimum 13 personnes (hôtesses, adjoints de sécurité, techniciens) pour accueillir et guider les spectateurs. Un responsable de sécurité est désigné par le CDFAS pour les manifestations sportives, sera présent pour coordonner les secours et veillera au contrôle et à la maîtrise des effectifs présents dans l'établissement. Les PMR disposent à l'extérieur de 6 places de stationnement réservées et matérialisées. Une billetterie est en place soit à l'entrée Nord soit à l'entrée Ouest en fonction des manifestations.

Article 7

Un local de 8 m² situé à l'entrée Ouest est mis à disposition des forces de police et de sécurité. Ce local signalé par affichage, dispose de table, de chaises et d'un téléphone urbain à proximité avec affichage des numéros d'appel d'urgence. Un emplacement véhicule est réservé et matérialisé à proximité immédiate de l'entrée Ouest.

Un local de 25 m² est affecté au SAMU à l'infirmerie après le hall d'entrée Ouest. Il est signalé par affichage et est équipé d'une trousse de secours de première urgence

(pharmacie), d'un point d'eau, d'un brancard, d'un lit d'examen. Un téléphone urbain en fonctionnement avec affichage des numéros d'appel d'urgence est présent à proximité. Un emplacement véhicule est réservé et matérialisé lors des manifestations au niveau de l'entrée Nord à proximité de la maison des comités.

Un local de 15 m2 situé après le hall d'entrée dans l'axe central est mis à la disposition du service d'incendie et de secours et/ou de la Croix Rouge. Cet espace de surveillance (séparé de l'accueil presse) est signalé par affichage, dispose d'une table, de chaises, d'une trousse de secours, d'un brancard, d'un point d'eau à proximité. Un téléphone urbain en fonctionnement avec affichage des numéros d'appel d'urgence est disponible. Un emplacement véhicule est réservé et matérialisé au Sud du complexe sportif Luc ABALO.

En cas de nécessité, les parkings accolés à l'enceinte sportive serviront de lieux de repli d'urgence pour les spectateurs.

Article 8

Les conditions inhérentes aux dispositifs de secours sont les suivantes :

L'établissement est accessible aux moyens de secours depuis le CDFAS, 64 rue des Bouquainvilles. Les véhicules de secours disposent d'un espace de stationnement à proximité immédiate de l'enceinte (3 emplacements réservés et matérialisés).

Article 9

Un avis d'homologation est affiché près des 2 entrées principales (Nord et Ouest) de l'enceinte sportive par le propriétaire et l'exploitant. Cet avis comportera le numéro et la date de signature de l'arrêté préfectoral, **l'effectif maximal des spectateurs de l'enceinte et sa répartition par zone et par tribune.**

Article 10

Un registre d'homologation est tenu sous la responsabilité du propriétaire de l'enceinte sportive. Il comporte les renseignements suivants indispensables aux contrôles et aux mises à jour :

- les dates et la nature des travaux d'aménagement et de transformation, notamment des tribunes ;
- les noms du ou des entrepreneurs et, s'il y a lieu, du maître d'œuvre ou du technicien chargé de diriger les travaux ;
- les dates des divers contrôles et vérifications ainsi que les observations auxquelles ces contrôles et vérifications ont donné lieu.

Sont annexées à ce registre les copies des pièces suivantes :

- la demande d'homologation ;
- le dernier arrêté d'homologation ;
- l'arrêté d'ouverture au public visé à l'article R123-46 du code de la construction et de l'habitation.

Article 11

Monsieur le secrétaire général de la préfecture,
Monsieur le directeur de cabinet,
Monsieur le maire de la commune de Pontoise,
Madame le chef du service interministériel de défense et de protection civile,
Madame la directrice départementale de la sécurité publique,
Monsieur le directeur départemental des territoires,
Monsieur le directeur des services d'incendie et de secours,
Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val d'oise.

Fait à Cergy, le 26 OCT. 2016

Le préfet,

Préfet délégué pour l'égalité des chances


Thierry MOSIMANN



Préfecture du Val d'Oise

Direction Départementale du
Travail, de l'Emploi et de la
Formation Professionnelle
du Val d'Oise

Arrêté préfectoral N° 09-2016 fixant la liste des conseillers du salarié
dans le département du Val d'Oise

Le Préfet du Val d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu le code du travail, notamment les articles L.1232-7, D.1232-4, L.1232-4 et L.1232-12 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-27 du 28 octobre 2013, modifié le 11 avril 2014, instituant, pour une période de trois ans, la liste des conseillers du salarié dans le département du Val d'Oise ;

Vu le décret du 14 avril 2016 nommant Monsieur Jean-Yves LATOURNERIE, Préfet du Val d'Oise ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 5 septembre 2016 ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 août 2016 nommant Monsieur Didier TILLET, directeur régional adjoint, responsable par intérim, de l'unité départementale du Val d'Oise à compter du 20 septembre 2016 ;

Vu l'arrêté ministériel n° 044-35891 du 22 mars 2010 affectant Madame Pascale BOUËTTÉ, à l'unité territoriale du Val d'Oise à compter du 1^{er} juin 2010 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-084 du 23 septembre 2016 par lequel le Préfet du Val d'Oise a délégué sa signature à Madame Corinne CHERUBINI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2016-0119 du 29 septembre 2016 portant subdélégation de signature de Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France;

A R R Ê T E

Article 1^{er} :

La liste des personnes habilitées à venir assister, sur sa demande, un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement et lors du ou des entretiens préparatoires à une rupture conventionnelle, en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, est composée des personnes figurant sur les tableaux qui suivent :

CFDT

Nom	Prénom	Profession	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention	Adresse	Téléphone
ANE	Hervé	Agent de sous-traitance	CFDT	Tous	Le Vexin – Osny, Pontoise, Cergy et Environs	CFDT – 26 rue F. Combe 95000 CERGY PONTOISE	Tel : 01 30 32 61 55
AOUCHICHE	Zahir	Conducteur Receveur	CFDT	Tous	Argenteuil, Sannois, St-Gratien, Bezons et Environs	CFDT - 26 rue F. Combe 95000 Cergy-Pontoise	Tel : 01 30 32 61 55
BELAZZOZ	Smail	Conducteur	CFDT	Tous	St-Ouen-l'Aumône, Pontoise, Pierrelaye, Osny, Cergy et environs	CFDT - 26 rue F. Combe 95000 Cergy-Pontoise	Tel : 01 30 32 61 55
BENBELKACEM	Hamou	Chimiste	CFDT	Tous	Pontoise et Environs	CFDT - 26 rue F. Combe 95000 Cergy-Pontoise	Tel : 01 30 32 61 55
BRAHIMI	Salim	Conducteur	CFDT	Tous	Argenteuil, Sannois, St-Gratien, et Environs	CFDT - 26 rue F. Combe 95000 Cergy-Pontoise	Tel : 01 30 32 61 55
CAIX	Patrice	Caissier Chèque	CFDT	Tous	Osny et Environs	CFDT - 26 rue F. Combe 95000 Cergy-Pontoise	Tel : 01 30 32 61 55
CONSTANTIN	Antoine	Cariste Magasinier	CFDT	Tous	St-Ouen-l'Aumône, Pontoise, Pierrelaye, Osny, Cergy et environs	CFDT - 26 rue F. Combe 95000 Cergy-Pontoise	Tel : 01 30 32 61 55
DELAMARRE	Laurent	Commercial	CFDT	Tous	Val d'Oise	CFDT - 26 rue F. Combe 95000 Cergy-Pontoise	Tel : 01 30 32 61 55

CFDT

Nom	Prénom	Profession	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention	Adresse	Téléphone
EL HICHRI	Christian	Conducteur	CFDT	Tous	St-Ouen-l'Aumône, Pontoise, Pierrelaye, Osny, Cergy et environs	CFDT - 26 rue F. Combe 95000 Cergy-Pontoise	Tel : 01 30 32 61 55
HADDOUCHI	Rachid	Conducteur Reveur	CFDT	Tous	Argenteuil et Environs	CFDT - 26 rue F. Combe 95000 Cergy-Pontoise	Tel : 01 30 32 61 55
HARJANI	Mounir	Conducteur Reveur	CFDT	Tous	Pierrelaye, St-Ouen-l'Aumône, Beauchamps, Bessancourt, Taverny, Argenteuil et Environs	CFDT - 26 rue F. Combe 95000 Cergy-Pontoise	Tel : 01 30 32 61 55
LAVAL	Berthe	Conditionneuse	CFDT	Tous	Pontoise, St-Ouen-l'Aumône, Osny, Pierrelaye, Cergy, Franconville et Environs	CFDT - 26 rue F. Combe 95000 Cergy-Pontoise	Tel : 01 30 32 61 55
LEBIGOT	Claire	Assistante données techniques	CFDT	Tous	L'Isle Adam et Environs, Pontoise et Environs	CFDT - 26 rue F. Combe 95000 Cergy-Pontoise	Tel : 01 30 32 61 55
MATHIEU	Jean-Marc	Guichetier	CFDT	Tous	Argenteuil, Bezons et Environs	CFDT - 26 rue F. Combe 95000 Cergy-Pontoise	Tel : 01 30 32 61 55
MENDES	Magali	Chef d'équipe - Médiation	CFDT	Tous	Tout le département	CFDT - 26 rue F. Combe 95000 Cergy-Pontoise	Tel : 01 30 32 61 55
PASCAL	Olivier	Cariste	CFDT	Tous	Gonesse, Garges Lès Gonesse, Sarcelles et Environs	CFDT - 26 rue F. Combe 95000 Cergy-Pontoise	Tel : 01 30 32 61 55
PECHEU	Djamila	Chargée de développement Commercial et Communication	CFDT	Tous	Tout le département	CFDT - 26 rue F. Combe 95000 Cergy-Pontoise	Tel : 01 30 32 61 55
SICE	Stéphanie	Assistante	CFDT	Tous	Secteur Roissy et Environs	CFDT - 26 rue F. Combe 95000 Cergy-Pontoise	Tel : 01 30 32 61 55
SOPHIE	Annette	Assistante Commerciale	CFDT	Tous	Magny en Vexin jusque Cergy	CFDT - 26 rue F. Combe 95000 Cergy-Pontoise	Tel : 01 30 32 61 55
VERAIN	Luc	Responsable Marketing	CFDT	Tous	Tout le département	CFDT - 26 rue F. Combe 95000 Cergy-Pontoise	Tel : 01 30 32 61 55

CFE-CGC

NOM	PRENOM	PROFESSION	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention	adresse	Téléphone et E-Mail
BOUGUERRA	Kelifa	informaticien	CFE-CGC	Tous	Val d'Oise	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	06 26 88 76 02 Kelifa.bouguerra@hotmail.fr
BREIL	Michel	Consultant Informatique	CFE-CGC	Tous	Cergy et alentours	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	06 14 11 30 19 michel.breil@free.fr
COURSEAUD	Alain	Retraité	CFE-CGC	Tous	Val d'Oise	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	06 66 59 72 17 alain.courseaud@orange.fr
DEBROISE	Olivier	Ingénieur	CFE-CGC	Tous	Taverny	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	06 14 65 56 33 o.debroise@free.fr
EL KHAOUA	Rachid	Consultant	CFE-CGC	Tous	Val d'Oise	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	06 28 60 32 73 relkhaoua@gmail.com
FAUCONNET	Denis	Retraité	CFE-CGC	Tous	Val d'Oise	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	06 15 36 91 30 d.fauconnet19@orange.fr
KANYANA	Donatha	Consultant Fonctionnel Senior	CFE-CGC	Tous	Val d'Oise	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	06 80 77 30 25 dkanyana2@yahoo.fr
LAHARY	Benoît	Gestionnaire des Ressources Humaines	CFE-CGC	Tous	Taverny	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	06 33 46 33 31 benoit.lahary@laposte.net

CFE-CGC

NOM	PRENOM	PROFESSION	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention	Adresse	Téléphone et E-Mail
LECOANET	Yves	Chef de Projet	CFE-CGC	Tous / handicap	Val d'Oise	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	06 12 01 03 34 y.lecoanet@urifecgc.fr
LE PLUART	Stéphane	Consultant	CFE-CGC	Tous	Val d'Oise	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	06 85 70 71 94 stephane.lepluart@free.fr
LOICHOT	Gérard	Retraité	CFE-CGC	Tous	Val d'Oise	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	06 79 04 01 59 gerard.loichot@sfr.fr
MEJEAN	Jean-Paul	Chargé de Mission	CFE-CGC	Tous	Val d'Oise sauf Roissy	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	06 48 48 49 47 jeanpaul.mejean95@gmail.com
MIGNOT	Michel	Informaticien	CFE-CGC	Tous	Val d'Oise	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	06 04 45 54 76 Mignot.michel@aliceads.fr
ONANA NDZIE	Charlemagne	Chef d'équipe	CFE-CGC	Tous	Val d'Oise	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	06 11 62 20 09 ochartlemagne1@hotmail.fr
OUEDRAOGO	Emmanuel	Ingénieur Etude	CFE-CGC	Tous	Val d'Oise	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	06 77 12 13 12 emmanuel.ouedraogo@hotmail.fr
PEREZ	David	Chef de Projet	CFE-CGC	Tous	Montmorency et les alentours	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	06 03 16 41 72 dperez@free.fr
PINO	David	Consultant	CFE-CGC	Tous	Val d'Oise	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	07 82 95 39 11 dpinoFr@gmail.com

CFE-CGC

NOM	PRENOM	PROFESSION	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention	adresse	Téléphone et E-Mail
PROLONGE	Alain	Retraité	CFE-CGC	Tous	Val d'Oise	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	06 72 99 49 19 aprolonge.free.fr
ROBIN	Brigitte	Retraité	CFE-CGC	Tous	Val d'Oise	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	06 14 67 18 01 brigitte.vidailhet@gmail.com
RODRIGUEZ	Anne	Chargée d'Etude Veille	CFE-CGC	Tous	Val d'Oise	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	06 75 04 24 80 rodriguane@hotmail.com
TALON- BIENASSIS	Elisabeth	Assistante Direction RH et DG	CFE-CGC	Tous	Val d'Oise	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	06 60 59 87 56 elisabeth_talon@orange.fr
TOUDERT	Sadek	Cadre Technique	CFE-CGC	Tous	Val d'Oise	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	06 42 45 48 85 toudertsadek@gmail.com
SIFFERT	Gilles	Informaticien	CFE-CGC	Tous	Taverny	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	06 03 54 31 06 gilles.siffert@club-internet.fr
WARGNIER	Jacques	Retraité	CFE-CGC	Tous	Ermont Eaubonne	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	06 84 48 24 31 jacques.wargnier@wanadoo.fr

CFTC

Nom	Prénom	Profession	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention	Adresse	Téléphone et E-Mail
AÏNA	FARID	AGENT DE MAITRISE	CFTC	Tous	Val d'Oise	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	01 30 32 76 22 Cftcud95@gmail.com
BENDRA	FARID	CADRE	CFTC	Tous	Val d'Oise	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	01 30 32 76 22 Cftcud95@gmail.com
BLANCHARD	MARIE LUCE	RETRAITEE	CFTC	Tous	Val d'Oise	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	01 30 32 76 22 Cftcud95@gmail.com
CHAÏB	MOHAMED	OPERATEUR	CFTC	Tous	Val d'Oise	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	01 30 32 76 22 Cftcud95@gmail.com
COLINET	MIKAEL	AGT DE PRODUCTION	CFTC	Tous	Val d'Oise	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	01 30 32 76 22 Cftcud95@gmail.com
GARCIA DA SILVA	FRANCISCO	RESTAURATION	CFTC	Tous	Val d'Oise	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	01 30 32 76 22 Cftcud95@gmail.com
GLYA	SAAID	CONDUCTEUR RECEVEUR	CFTC	Tous	Val d'Oise	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	01 30 32 76 22 Cftcud95@gmail.com
NGO LIBOBI	SARHA	CUISINIERE	CFTC	Tous	Val d'Oise	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	01 30 32 76 22 Cftcud95@gmail.com

CFTC

Nom	Prénom	Profession	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention	Adresse	Téléphone et E-Mail
NUNES	ANTONIO	CHEF D'EQUIPE	CFTC	Tous	Val d'Oise	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	01 30 32 76 22 Cftcud95@gmail.com
MAINOT	MYLENE	INFORMATICIENNE	CFTC	Tous	Val d'Oise	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	01 30 32 76 22 Cftcud95@gmail.com
KHALLADI	MALIKA	RESPONSABLE ACHAT	CFTC	Tous	Val d'Oise	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	01 30 32 76 22 Cftcud95@gmail.com
ROUGIONE	SEBASTIEN	CHEF D'EQUIPE	CFTC	Tous	Val d'Oise	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	01 30 32 76 22 Cftcud95@gmail.com
SABRI	NADIA	AGT DE PRODUCTION	CFTC	Tous	Val d'Oise	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	01 30 32 76 22 Cftcud95@gmail.com
WONNER	FREDERIC	CAIC FABRICATION	CFTC	Tous	Val d'Oise	26 rue Francis Combe 95014 Cergy-Pontoise Cx	01 30 32 76 22 Cftcud95@gmail.com

Nom	Prénom	Profession	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention	Adresse	Téléphone et E-Mail
ABAA	Martin Roger	Informaticien	CGT	Tous	Bezons	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise CX	06 50 55 36 44 martin-roger.abaa@atos.net
ABDALLAH	Mohamed	Employé	CGT	Tous	Agglomération Cergy	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 41 91 27 02 abdallahm@icj@gmail.com
ALIZAR	Elie	Employé	CGT	Tous	Val d'Oise Est	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 16 70 83 23 alizarelie18@hotmail.fr
AMIOT	Céline	Employée	CGT	Tous	Montigny	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 61 46 24 95 eliane.amiot@club-internet.fr
AYISSOU	Myriam	Professeur	CGT	Tous	Agglomération Cergy	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 37 34 42 70 ayissou@hotmail.com
BEDNAREK	Patrick	Agent technique	CGT	Tous	Agglomération Cergy	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise	06 15 36 01 21 ou 06 87 88 60 76 pbednarek@free.fr
BLUMENTAL	David	Cadre administratif	CGT	Tous	Val d'Oise Est	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise	06 71 28 49 83 dblumental@gmail.com
BOST	Monique	Retraitée	CGT	Tous	Val d'Oise Est	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 41 11 43 31 monique.bost94@gmail.com
CAMARA	Diomba	Ouvrier	CGT	Tous	Argenteuil	CGT - 26 rue Francis Combe 95000Cergy-Pontoise Cx	06 05 54 17 37
CEUIGNET	Jean Marc	Employé	CGT	Tous	Bezons	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 60 59 40 51 ceugnet@yahoo.fr
CHAOUI	Ahmed	Employé	CGT	Tous	Argenteuil	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise cx	06 23 28 68 03 Chaouiahmed2010@hotmail.fr
CHEKKAL	Arouag	Chauffeur Livreur	CGT	Tous	Agglomération Cergy	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise CX	06 03 17 72 44 arouag10@hotmail.fr
CLERVEAUX	Jean-Philippe	Gestionnaire de stock	CGT	Tous	Agglomération Cergy	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 71 20 73 79 jean-philippe.clerveaux86@orange.fr
COQUELIN	Philippe	Régleur	CGT	Tous	Agglomération Cergy	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 38 96 42 65 phil.coq@free.fr
CORNU	Cindy	Employée Libre-Service	CGT	Tous	Agglomération Cergy	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 68 66 07 64 cornucindy@yahoo.fr

Nom	Prénom	Profession	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention	Adresse	Téléphone et E-Mail
COURTEAU	Julien	Retraité	CGT	Tous	Argenteuil	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 89 17 00 41 lucette.courteau@orange.fr
DAVID MARREC	Sophie	Employée	CGT	Tous	Montigny	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 63 63 79 92 Delegueesyndicale.dp.lper@outlook.fr
DE CARVALHO	Anna	Employée commerciale	CGT	Tous	Val d'Oise Est	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 88 92 30 05 decarvalhoanna@hotmail.fr
DELVAL	Marc	Technicien	CGT	Tous	Val d'Oise Est	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 60 43 18 20 marc.delval@dexxon.eu
DIAGNE	Mouhamadou	Employé	CGT	Tous	Val d'Oise Est	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 86 28 87 82 mouhamadou.diagne@hotmail.fr
DIANE	Adama Sory	Employé	CGT	Tous	Agglomération Cergy	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	07 51 36 50 38 adiane@hotmail.fr
DIJERRAR	Nordi	Employé	CGT	Tous	Val d'Oise Est	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	07 62 46 93 05 nordinedjerrar95@gmail.com
DOS SANTOS REIS	Ludvine	Employée	CGT	Tous	Agglomération Cergy	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	07 84 41 22 01 ludvinereis82@gmail.com
DOYEN	Audrey	Employé	CGT	Tous	Agglomération Cergy	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	07 70 25 18 52 audrey.katheline.doyen@gmail.com
EL MOUMEN	Hassan	Agent de maîtrise	CGT	Tous	Montigny	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 24 01 04 77 helmoumen@yahoo.fr
FRISON	Rute	Employée	CGT	Tous	Val d'Oise Est	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 60 08 46 27 rfcasto@yahoo.fr
GAOUSSOU	Kouyate	Agent de sécurité	CGT	Tous	Val d'Oise Est	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 50 59 64 97 g.kouy@yahoo.fr
GHARBI	Mourad	Chauffeur	CGT	Tous	Agglomération Cergy	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 20 42 28 53 gharbi.mourad@neuf.fr
GOMES	Adolfo	Employé	CGT	Tous	Val d'Oise Est	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 15 55 02 58 a.gomes1@live.fr
GRILLON	Hervé	Vendeur	CGT	Tous	Montigny	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 73 62 29 90 grillonherve@orange.fr
GUERRAM	Hafed	Conducteur de bus	CGT	Tous	Agglomération Cergy	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 46 87 91 33 hafedguerram@gmail.com
HARMALE	Latifa	Technicienne de prestations	CGT	Tous	Agglomération Cergy	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 01 13 17 94 l.harmale@gmail.com

CGT

Nom	Prénom	Profession	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention	Adresse	Téléphone et E-Mail
HERGLI	Mourad	Employé	CGT	Tous	Val d'Oise Est	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	07 68 09 03 95 h75mourad@gmail.com
HUYGENS	Marc	Régleur	CGT	Tous	Agglomération Cergy	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 19 98 00 34 mafipoule@live.fr
JAMAIN	Christiane	Agent de maîtrise	CGT	Tous	Val d'Oise Est	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 64 27 32 32 christianejamain@yahoo.fr
LISBOA	Joaquim	Responsable approvisionnement	CGT	Tous	Val d'Oise Est	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 86 18 61 23 celboa@hotmail.fr
LO	Khady	Conseiller client référent	CGT	Tous	Agglomération Cergy	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 06 77 06 66 deepro95@yahoo.fr
MASSON	Franky	Agent de maîtrise	CGT	Tous	Val d'Oise Est	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 51 34 96 65 finasson973@gmail.com
MELHAA	Sada	Conseiller client référent	CGT	Tous	Agglomération Cergy	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 49 47 73 70 s.melhaa@gmail.com
MIMLAGUE	Christian	Cadre	CGT	Tous	Agglomération Cergy	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 64 85 37 98 christianmimiague.cs-cgt@gmail.fr
MULUILE ELUMBA	Flavien	Technicien d'intervention d'urgence sociale	CGT	Tous	Val d'Oise Est	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 12 22 21 92 flavien_elumba@hotmail.com
N'DIAYE	Emile	Ingénieur	CGT	Tous	Agglo Cergy	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 60 54 37 19 miles.zig@free.fr
NORMAND	André	Retraité	CGT	Tous	Argenteuil	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06.74.23.65.38 saver095@yahoo.fr
OUATMANI	Abdenour	Responsable de rayon	CGT	Tous	Val d'Oise Est	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	07 82 59 08 53 nonosagitaire@free.fr
OUNIS	Rim	Chef d'équipe	CGT	Tous	Bezons	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 33 33 96 33 ounisrim@hotmail.fr
PERES	Serge	Employé	CGT	Tous	Val d'Oise Est	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 13 36 94 24
PRINIOTAKIS	Emmanuel	Technicien	CGT	Tous	Val d'Oise Est	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 71 04 79 33 e.pririotakis@free.fr
ROUGE	Harry	Informaticien	CGT	Tous	Bezons	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	07 54 00 24 68 harouge@yahoo.com
RUELLAN	Yasmina	Employée	CGT	Tous	Montigny	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 15 40 28 62 yasminaruellan@gmail.com

CGT

Nom	Prénom	Profession	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention	Adresse	Téléphone et E-Mail
SEMAOUNE	Mahmoud	Employé	CGT	Tous	Val d'Oise Est	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 51 38 94 78 mamsem68@gmail.com
SIDIBE	Mountaga	Employé	CGT	Tous	Val d'Oise Est	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 52 57 70 05 mountagasidibe@yahoo.fr
SIFFLEUR	Alan	Employé	CGT	Tous	Val d'Oise Est	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 52 82 88 95
SUEUR	Sylvie	Employée	CGT	Tous	Montigny	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 12 52 34 78 sylviesueur@neuf.fr
SULIS	Jean-Marie	Educateur	CGT	Tous	Montigny	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 74 17 75 82 mariellemesure@sfr.fr
THOMAS MICHA	Fabrice	Cariste	CGT	Tous	Val d'Oise Est	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 62 67 67 21 carolinemicha@live.fr
TINHA	Pauline	Auxiliaire de vie	CGT	Tous	Argenteuil	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 58 38 18 35 pauline95100@hotmail.fr
VALLIER	Nathalie	Gestionnaire de stock	CGT	Tous	Val d'Oise Est	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 59 43 75 18 lalyvallier@gmail.com
VANDEZANDE	Roger	Employé	CGT	Tous	Val d'Oise Est	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 77 77 06 07 roger.vandezande@neuf.fr
VERNANCHET	Eric	Employé	CGT	Tous	Val d'Oise Est	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 11 22 68 42 Vricko78@yahoo.fr
VICENTE	Paulo	Chauffeur receveur	CGT	Tous	Agglo Cergy	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 14 99 37 89 pomak@hotmail.fr
VIEIRA LOPES	Hermenegildo	Employé	CGT	Tous	Val d'Oise Est	CGT - 26 rue Francis Combe 95000 Cergy-Pontoise Cx	06 07 29 66 17 gildovieira@yahoo.fr

F.O.

Nom	Prénom	Profession	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention	Adresse	Téléphone et E-Mail
ABDI	Mohamed	Technicien	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	0676790126 mohamedabdi@sfr.fr
ACAKPO	Claude	Conseiller	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	0612024413 claud_achc@yahoo.fr
AGGOUNE	Mustapha	Technicien	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	0615077206 aggoune.mustapha@hotmail.com
ARAUJO	James	Chef d'équipe	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	0663956439 james.araujo@bbox.fr
BENAMMAR	Samira	Aide médico-psychologique	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	0627021271 sami95130@hotmail.fr
BENYAHIA	Djemel	Agent technique supérieur	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	0637141381 fo95djamel@gmail.com
CHATEAU JOLEAUD DE ST MAURICE	Philippe	Ingénieur commercial dentaire	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	0608963143 fchateau1@mmm.com
DAHMANI	Abdelillah	Chauffeur	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	0650063713 dahmani.med.walid@outlook.fr

Nom	Prénom	Profession	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention	Adresse	Téléphone et E-Mail
DJEDID	Farouk	Retraité	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	0630127557 farouk.djedid@sfr.fr
GABARA	Pascal	Vendeur	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	06.13.05.85.55 gsca195@sfr.fr
HAKOU	Sabri	Manutentionnaire	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	07.63.42.43.69
HALLAM	Fodil	Technicien exploitation informatique	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	0667098941 fodilh@yahoo.fr
HEMIA	Kamil	Technicien	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	06 67 67 74 86
HURION	Daniel	Ingénieur production	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	0625860542 daniel.hurton@atos.net
MASSEMIN	Christophe	Manutentionnaire	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	0623917413 christoof@sfr.fr
MAYELLE	Jonathan	Chef d'équipe	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	0650102940 Jonathan.mayelle@bbox.fr
MONOTE	Noel Flavien	Informaticien	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	0768887668 nunoaide-95@gmail.com
NOBOURG	Éric	Responsable approvisionnement	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	0660242849 eric.nobourg@gmail.com

Nom	Prénom	Profession	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention	Adresse	Téléphone et E-Mail
OUARGA	M'Hamed	Agent d'encadrement	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	0626581645 mouarga.fo@gmail.com
PASSE-COUTRIN	Martial Yves	Conducteur de bus	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	0660789602 martialroissy@yahoo.fr
POTTIER	Julie	Educatrice	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	06 22 95 17 54 julie.pottier41@sfr.fr
SERMET	Fatiha	Agent de vie sociale (soignant)	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	0761407125 paticha2006@hotmail.fr
TERKI	Mouloud	Contrôleur logistique	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	06.72.04.24.72 BILLALDU60110@hotmail.fr
TRAORE	Maniame	Agent service nettoyage	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	06 12 45 77 14
VLAMINCK	Marc	Technicien	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	06.03.39.89.86 fo.cora.ga@free.fr
WURTZ	Alain	Technicien allocataire assurance chômage	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	0610162388 alain-wurtz@hotmail.fr
YEHOUN	Denis	Animateur de Vente	F.O.	Tous	Val d'Oise	38 rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône	0606621839 denis.yehoun@jive.fr

UNSA

Nom	Prénom	Profession	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone Géographique d'intervention	Adresse	Téléphone et E-Mail
CHEMLA	Franck	Responsable Juridique Agent RATP	UNSA	Tous	Val d'Oise	5 av de la Palette 95011 Cergy Pontoise Cx	0683851793 franck.chemla@unsa.org
BENDOUBABA	Dalila	Conseiller Financier La Poste	UNSA	Tous	Val d'Oise	5 av de la Palette 95011 Cergy Pontoise Cx	0687215092
DECASTEL	Pascaline	LIDL	UNSA	Tous	Val d'Oise	5 av de la Palette 95011 Cergy Pontoise Cx	0615924464 pdecastel@gmail.com
MIAN-NAWAZ	Madhia	Chargée de Clientèle La Poste	UNSA	Tous	Val d'Oise	5 av de la Palette 95011 Cergy Pontoise Cx	0644818007 madhia-m@hotmail.fr
MZAHMA	Karim	Chargé de Clientèle La Poste	UNSA	Tous	Val d'Oise	5 av de la Palette 95011 Cergy Pontoise Cx	0617011435 arm.mzahmaa@gmail.com
OUALID	Abdel-Magid	Conducteur-Recaveur TVO TRANSDEV	UNSA	Tous	Val d'Oise	5 av de la Palette 95011 Cergy Pontoise Cx	0680417557 magid.oualid@laposte.net
RIVIERE	Rebecca	Chargée de Clientèle La Poste	UNSA	Tous	Val d'Oise	5 av de la Palette 95011 Cergy Pontoise Cx	0687215092 rebecca.sumathy@hotmail.fr
SAM SAMBO	Wilfrid	Facteur	UNSA	Tous	Val d'Oise	5 av de la Palette 95011 Cergy Pontoise Cx	0664643540 wilfridsbo@free.fr
SY	Samba	Facteur	UNSA	Tous	Val d'Oise	5 av de la Palette 95011 Cergy Pontoise Cx	0698758097 unsaposte.sysamba@hotmail.com

USAPIE

Nom	Prénom	Profession	Organisation syndicale	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention	Adresse	Téléphone et E-Mail
ROBICHON	Stéphane	Informaticien	USAPIE	Tous	Val d'Oise	14 rue Gaston Chauvin 93000 Aulnay Sous Bois	06 63 77 96 13 csusapie95@mail.com
ECANVIL	Jacqueline	Informaticienne	USAPIE	Tous	Val d'Oise	14 rue Gaston Chauvin 93000 Aulnay Sous Bois	06 86 13 08 34 csusapie95@mail.com
DANEELS	Philippe	Consultant	USAPIE	Tous	Val d'Oise	14 rue Gaston Chauvin 93000 Aulnay Sous Bois	06 61 00 58 39 csusapie95@mail.com
MAROUK	Hichem	Ingénieur	USAPIE	Tous	Val d'Oise	14 rue Gaston Chauvin 93000 Aulnay Sous Bois	06 67 01 79 50 csusapie95@mail.com
MONDESIR	Jean-Marc	Opérateur Sécurité Aéroportuaire	USAPIE	Tous	Val d'Oise	14 rue Gaston Chauvin 93000 Aulnay Sous Bois	06-58-75-80-22 csusapie95@mail.com
AGTIT	Toufik	Demandeur d'emploi	USAPIE	Tous	Val d'Oise	14 rue Gaston Chauvin 93000 Aulnay Sous Bois	06-37-14-69-90 csusapie95@mail.com

INDEPENDANTS

Nom	Prénom	Profession	Indépendants	Secteur d'activité d'intervention	Zone géographique d'intervention	Téléphone & E-mail
BEN MARZOUK	Mourad	Ingénieur Informaticien	Indépendant	Tous	Val d'Oise	06 65 11 42 47 Mourad_benmarzouk@yahoo.fr
BOUZIDI	Walisse	Ingénieur Informaticien	Indépendante	Tous	Val d'Oise	06 26 80 77 39 walisse@hotmail.com
COUDERC	Louis	Retraité	Indépendant	Tous	Centre et Ouest du Val d'Oise	01 34 22 04 88 ou 06 52 95 31 71 L.coudercs2@gmail.com
DELABARRE	Carole	Assistance UD 95	Indépendante	Tous	Cergy et les alentours	Tel : 06 88 43 26 39 Caroleconseillerdusalarie@yahoo.fr
DIAS ALVES	Manuel José	Conducteur autocar	Indépendante	Tous	Val d'Oise	Tel : 06 06 58 89 34 diasmmanuel@free.fr
GILLES	Pierre-Alain	Agent d'Exploitation Expérimenté N2	Indépendant	Tous	Val d'Oise	Tel : 01 18 04 38 70 fnaac.group@gmail
HERMET	Antoine	Vendeur	Indépendant	Tous	Val d'Oise	06 20 33 81 87 tonyhermet6@yahoo.fr
HOORELBECKE	Patrick	Ingénieur de réseau	Indépendant	Tous	Val d'Oise	06 18 96 08 22 HooPat@orange.fr
KHALFI	Leila	Agent d'Exploitation de Sûreté	Indépendant	Tous	Garges lès Gonesse - Villiers le Bel - Gonesse - Sarcelles	06 59 82 73 49 khalfi.fnaac@gmail
OTTAVI	Jean Pierre	Ingénieur avant-vente	Indépendant	Tous	Val d'Oise	01 30 73 13 88 ou 06 87 17 60 14 jpottavi@free.fr
PAUC	Jean Philippe	Technicien	Indépendant	Tous	Roissy CDG	09 80 93 92 39 ou 06 74 92 71 14 Jpp015@hotmail.fr
MIOSSEC	Jean	Retraité	Indépendant	Tous	Val d'Oise	01 39 83 56 39 Jean.miossec@aliceadsl.fr
OUDAR	Jean Baptiste	Cadre administratif et financier	Indépendant	Tous	Val d'Oise Ouest et Est RER	06 27 05 48 98 jean-baptiste.oudar@mailhec.com

Article 2 :

Cette liste sera révisée dans trois ans et pourra, si nécessaire, être modifiée avant cette échéance.

Article 3 :

Conformément à la réglementation en vigueur, elle est tenue à la disposition des salariés dans chaque section d'inspection du travail et dans chaque Mairies du département du Val d'Oise.

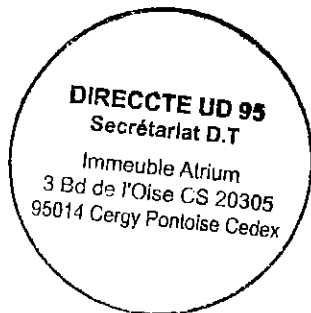
Elle peut, en outre, être consultée sur le site internet de la DIRECCTE d'Ile-de-France www.idf.direccte.gouv.fr, à la rubrique « Travail et relations sociales » et dans l'onglet « Listes des conseillers du salarié ».

Article 4 :

L'arrête préfectoral, du 28 octobre 2013, modifié le 11 avril 2014, arrêtant la liste des conseillers du salarié dans le Val d'Oise, est abrogé.

Article 5 :

Le Secrétaire général de la Préfecture du Val d'Oise et le Directeur régional adjoint, responsable, par intérim, de l'Unité départementale du Val d'Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val d'Oise.



Fait à Pontoise, le 26 octobre 2016

P/ le PREFET du Val d'Oise et par subdélégation
La Directrice du Travail


Pascale BOUËTTÉ



PREFET DU VAL D'OISE

Arrêté n°2016-162
portant subdélégation de signature

LA DIRECTRICE REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE-DE-FRANCE

- VU le code de justice administrative ;
- VU le code du patrimoine ;
- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le code l'environnement ;
- VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU le décret n°97-1200 du 19 décembre 1997 pris pour l'application, à la Ministre chargée de la culture et de la communication, du 1° de l'article 2 du décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU le décret du 14 avril 2016 nommant Monsieur Jean-Yves LATOURNERIE en qualité de Préfet du Val-d'Oise ;
- VU l'arrêté ministériel du 14 septembre 2016 portant nomination de Madame Nicole DA COSTA, Directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France ;
- VU l'arrêté préfectoral n°16-083 du 22 septembre 2016 portant délégation de signature à Madame Nicole DA COSTA, Directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Dans le cadre de la délégation de signature n°16-083 du 22 septembre 2016 et en cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Nicole DA COSTA**, délégation de signature est donnée, à l'effet de signer tous actes, correspondances, arrêtés, décisions et conventions à **Monsieur Jean-Pascal LANUIT**, directeur régional adjoint des affaires culturelles.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nicole DA COSTA, directrice régionale des affaires culturelles, et de Monsieur Jean-Pascal LANUIT, directeur régional adjoint des affaires culturelles, délégation de signature est donnée, à l'effet de signer tous actes, correspondances, arrêtés, décisions et conventions à **Monsieur Yannick LOUE**, secrétaire général.

ARTICLE 2 :

Délégation est donnée à **Monsieur Dominique CERCLET**, conservateur régional des monuments historiques, à l'effet de signer les actes suivants :

En matière de monuments historiques concernant les immeubles :

- les arrêtés d'occupation temporaire des immeubles classés et des immeubles voisins sur lesquels il est nécessaire de pénétrer pour assurer l'exécution de travaux urgents de consolidation sans lesquels la conservation de l'immeuble serait compromise, article L.621-15 du Code du patrimoine ;

En matière de monuments historiques concernant les objets mobiliers :

- les décisions d'accréditation d'agents auxquels les propriétaires sont tenus de présenter leurs objets mobiliers classés lors du récolement et les décisions requérant aux propriétaires détenteurs d'objets mobiliers classés de les présenter aux agents accrédités par l'autorité administrative, article L.622-8 et R.622-25 du Code du patrimoine ;
- les mises en demeure de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la conservation d'objets mobiliers classés, article L.622-9 et R.622-26 du Code du patrimoine ;
- les décisions d'exécution d'office des mesures nécessaires afin d'assurer la conservation d'objets mobiliers classés, article L.622-9 et R.622-26 du Code du patrimoine ;
- les arrêtés ordonnant des mesures conservatoires d'urgence ou de transfert provisoire d'un objet classé dont la conservation ou la sécurité est mise en péril, article L.622-10 et R.622-27 du Code du patrimoine ;
- les décisions prescrivant des travaux préalables au déplacement d'un objet inscrit, article L.622-28 et R.622-57 du Code du patrimoine.

ARTICLE 3 :

Délégation est donnée à **Monsieur Jean-Baptiste BELLON**, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Val-d'Oise, à l'effet de signer les actes suivants :

- les décisions d'autorisation ou de refus de travaux sur des immeubles situés dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou inscrit non soumis à formalité au titre du Code de l'urbanisme, II de l'article L.621-32 et article R.621-96 du Code du patrimoine ;
- les arrêtés donnant avis sur demande de travaux en sites inscrits hors permis de démolir, article L.341-1 du Code de l'environnement ;
- les arrêtés donnant avis sur demande de travaux en sites classés, articles R.341-10 et 11 du Code de l'environnement.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jean-Baptiste BELLON**, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Val-d'Oise, délégation est donnée à **Monsieur Thierry LARRIERE**, adjoint au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Val-d'Oise, à l'effet de signer les actes ci-dessus énumérés.

ARTICLE 4 :

Toutes les dispositions réglementaires contraires et antérieures sont abrogées.

ARTICLE 5 :

Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise.

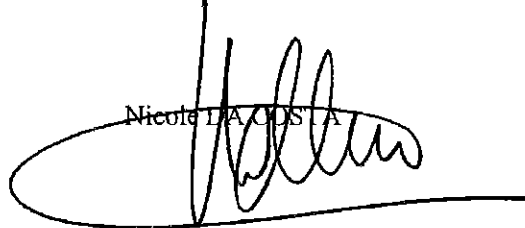
ARTICLE 6 :

La Directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise et affiché au sein de la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France.

Paris, le **13 OCT. 2016**

Pour le Préfet du Val-d'Oise
Et par délégation
La Directrice régionale des affaires culturelles
d'Ile-de-France

Nicole LAOUSTE



Affichage à la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France le **13 OCT. 2016**



Centre Hospitalier
Victor Dupouy
Argenteuil

DECISION DG/16/2016

Objet : délégation de signature

Le Directeur,

Vu les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 du code de la santé publique,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret 2009-1765 du 20 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la convention du 1° mars 2003 instituant une communauté d'établissement entre le centre hospitalier d'Argenteuil et l'hôpital Le Parc de Taverny,

Vu l'arrêté du 12 mai 2010 du centre national de gestion nommant Monsieur Bertrand MARTIN Directeur des centres hospitaliers d'Argenteuil et de Taverny à compter du 1° juin 2010,

Vu la décision du 2 janvier 2013 de nomination de Monsieur Olivier-Max BARIOT en qualité de directeur délégué de l'hôpital Le Parc de Taverny,

Vu l'organigramme de direction du centre hospitalier d'Argenteuil en vigueur au 1° septembre 2016,

DECIDE

Article 1° :

Délégation permanente de compétences et de signature est donnée à **Monsieur Olivier-Max BARIOT** en qualité de Directeur de l'hôpital Le Parc de Taverny, pour signer tous les actes administratifs, documents et correspondances relevant de la direction de l'hôpital Le Parc de Taverny.

Article 2 :

Délégation permanente de compétences et de signature est donnée à **Monsieur Olivier-Max BARIOT** en qualité de Directeur adjoint par intérim pour signer tous les actes administratifs courants, documents et correspondances concernant les affaires de la direction de la clientèle, hormis le service des admissions, et pour assurer la Présidence de la Commission des Relations avec les Usagers.

Article 3 :

Délégation est donnée à **Monsieur Olivier-Max BARIOT**, Directeur de l'hôpital de Le Parc de Taverny, pour signer en lieu et place du Directeur durant les périodes d'astreinte sur l'hôpital d'Argenteuil :

- Tous les actes nécessaires à la gestion des malades, y compris les décisions relatives aux soins psychiatriques sans consentement, autorisations administratives de transport de corps avant mise en bière d'une personnes décédée, de prélèvement d'organe, les saisies judiciaires de dossiers médicaux,
- Les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice,
- Tous les actes nécessaires à la continuité du service public ou au respect du principe de la continuité des soins,
- Tous les actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens et au maintien en fonctionnement des installations du centre hospitalier d'Argenteuil.

Article 4 :

La présente délégation annule la décision DG 07/2014 du 6 janvier 2014 et prend effet au 1^{er} septembre 2016.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Val d'Oise.

Fait à Argenteuil, le 1^{er} septembre 2016

Le Directeur

Bertrand MARTIN



Le Directeur Adjoint

Olivier-Max BARIOT

DECISION DG/17/2016

Objet : délégation de signature

Le Directeur,

Vu les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 du code de la santé publique,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret 2009-1765 du 20 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu les arrêtés du 12 mai 2010 et du 15 avril 2014 du centre national de gestion nommant Monsieur Bertrand MARTIN Directeur des centres hospitaliers d'Argenteuil et de Taverny à compter du 1^{er} juin 2010 et renouvelé à compter du 1^{er} juin 2014,

Vu l'organigramme de direction en vigueur à la date de la présente décision,

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à **Madame Chloé BARDET**, Directeur Adjoint, pour signer tout acte administratif, document et correspondance concernant les affaires de la Direction des Achats, des Logistiques Hôtelières et des Equipements, y compris les commandes et les actes de liquidation des dépenses, à l'exclusion des actes d'engagement, les avenants et les reconductions des marchés.

Article 2 :

Délégation est donnée à **Madame Chloé BARDET**, Directeur Adjoint, pour signer en cas d'empêchement ou d'absence prolongée du Directeur des travaux et des services techniques tout acte administratif, document et correspondance concernant les affaires de la Direction des Travaux et des Services Techniques, y compris les commandes et les actes de liquidation des dépenses, à l'exclusion des actes d'engagement, d'avenants et de reconduction des marchés.

Article 3 :

Délégation est donnée à **Madame Chloé BARDET**, Directeur Adjoint, pour signer en lieu et place du Directeur durant les périodes d'astreinte, ou en cas d'empêchement du Directeur ou d'un Directeur adjoint normalement compétent :

- Tout acte nécessaire à la gestion des malades, y compris les décisions relatives aux soins psychiatriques sans consentement, autorisations administratives de transport de corps avant mise en bière d'une personnes décédée, de prélèvement d'organe, les saisies judiciaires de dossiers médicaux,
- Les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice,
- Tout acte nécessaire à la continuité du service public ou au respect du principe de la continuité des soins,
- Tout acte conservatoire nécessaire à la sauvegarde des personnes et des biens et au maintien en fonctionnement des Installations du centre hospitalier d'Argenteuil.

Article 4 :

La présente délégation annule les précédentes décisions DG/03/2014 du 3 avril 2014 et DG/06/2016 du 4 avril 2016 et prend effet au 24 octobre 2016.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Val d'Oise et transmise au comptable de l'établissement.

Fait à Argenteuil, le 18 octobre 2016

Le Directeur
Bertrand MARTIN



Le Directeur Adjoint
Chloé BARDET



PREFET DU VAL D'OISE

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

Arrêté n° 2016 - 16 portant subdélégation de signature

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles R1212-19 à R1212-21, R3221-1 à R3221-2 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements et notamment son article 43 sur la délégation de signature ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU l'arrêté du Préfet du Val d'Oise N°16-054 du 2 mai 2016 accordant délégation de signature à **Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL**, administratrice civile hors classe, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : subdélégation de signature est donnée à **Mme Anne-Marie CHEVALIER**, administratrice des finances publiques à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions et, d'une façon plus générale, tous les actes se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

- toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'Etat des actes de gestion et de réalisation des biens domaniaux ;
- stipulation au nom de l'Etat dans les actes d'acquisition et de prise de location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'Etat.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du fonctionnaire ci-dessus désigné, la même délégation de signature sera exercée par **M. Frédéric LAURENT**, administrateur des finances publiques adjoint, **Mme Amina MEZRISSI**, **M. Eric DAL-BUONO** et **M. Frédéric DOUCET**, inspecteurs principaux des finances publiques, **Mme Evelyne NEWLAND** et **M. Patrick VILLERONCE**, inspecteurs divisionnaires des finances publiques et à défaut par **M. Serge BEAUDROUX** et **Mme Brigitte VILBERT**, inspecteurs des finances publiques.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté 2016-005-001 du 20/05/2016.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction nationale d'interventions domaniales.

Fait à Saint-Maurice, le 21/10/2016

Pour le Préfet
L'administratrice civile hors classe
sous-directrice en charge de la DNID


Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL